

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

INSTRUCTION N° 302412/DEF/SGA/DFP/PER/3

modifiant l'instruction n° 302437/DEF/SGA/DFP/PER/3 du 14 septembre 2000 (BOC, 2002, p. 7125) du ministère de la défense et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie relative à l'attribution des primes de sujétions susceptibles d'être allouées à certains ouvriers de l'État.

Du 27 août 2002

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction de la prévision, des études et de la réglementation du personnel civil.*

INSTRUCTION N° 302412/DEF/SGA/DFP/PER/3 modifiant l'instruction n° 302437/DEF/SGA/DFP/PER/3 du 14 septembre 2000 (BOC, 2002, p. 7125) du ministère de la défense et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie relative à l'attribution des primes de sujétions susceptibles d'être allouées à certains ouvriers de l'État.

Du 27 août 2002

NOR DEF P 0 2 5 2 1 0 8 J

Référence de publication : BOC, 2002, p. 7136.

L' instruction 302437 /DEF/SGA/DFP/PER/3 du 14 septembre 2000 est modifiée comme suit :

1. Au point 2. Dans le tableau, première colonne.

Après :

« Bassin 10 (Brest) »,

Ajouter :

« Bassin 8 (Brest) ».

Après :

« Zone Missiessy (Toulon) »,

Ajouter :

« Zone Vauban (Toulon).

Zone Milhaud 6 (Toulon) ».

2. Le présent modificatif entre en vigueur le 1er juillet 2002.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Par empêchement du directeur de la fonction militaire et du personnel civil :

L'administrateur civil, chef de service, adjoint au directeur,

François LE PULOC'H.

Pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et par délégation :

Par empêchement de la directrice du budget :

La sous-directrice,

Christine BUHL.